

# IV- FAIT GÉNÉRATEUR & EXIGIBILITÉ

## A. FAIT GÉNÉRATEUR

IL EST CONSTITUÉ PAR :

1. **PAR LA LIVRAISON** : pour les ventes de biens, les travaux immobiliers et les travaux à façon
2. **PAR L'ACCOMPLISSEMENT** : Pour les prestations de services
3. **PAR LA MISE À LA CONSOMMATION** : Pour les importations
4. **PAR L'ENCAISSEMENT** : pour les opérations de crédit-bail, de finance islamique, de précompte, celles réalisées par les adhérents des centres de gestion agréés, celles financées par l'Etat.

NB :

- Il coïncide avec l'émission d'une facture si elle précède la livraison du bien ou l'accomplissement du service ;
- Il coïncide avec l'encaissement s'il précède l'émission d'une facture ou la livraison du bien ou l'accomplissement du service.

## B. EXIGIBILITÉ

1. POUR LES IMPORTATIONS, LA TVA EST EXIGIBLE AU MOMENT DU FAIT GÉNÉRATEUR
2. POUR LES AUTRES OPÉRATIONS, LA TVA EST EXIGIBLE AU PLUS TARD LE 15 DU MOIS SUIVANT CELUI DU FAIT GÉNÉRATEUR.